

Sergent Royal
à la résidence
de Bar le Duc



Suzanne	36.	13.	4.
Marie	42.		
Vicini	41.		
houes	24.		



Ordonné par la grace de Dieu Roy
de France et de Navarre à tous ceux
qui ces présentes verront saluement
faire que sur le bon rapport que
vous a fait de la personne de notre
ami Charles Ornel et de ses parents
suffisamment loyaux, gens de bien, capables
et expérimentés, nous sur ce nous
ces causes et autres pour le service
d'onneur et obéissance par ce
présent l'office de Sergent Royal
au Bailliage et siège Présidial de
Metz et la résidence de Bar le
Duc dont il vous a payé le droit
de susdite en exécution de l'Édit
de mois de décembre 1709. et que
tenoit et exerçoit Charles Ornel
son père qui sur ce a résigné ledit
office par acte du vingt
janvier dernier en attaché. Pour
ledit office nous tenir et exercer
et jouir et user par ledit Ornel
fils à titre de servitude et aux
honneurs, prérogatives, libertés, franchises,
exemptions, privilèges, droits,
exemptions, franchises, immunités

341

pour agastine, femme, professe
revenue et ecclésiastique, d'ap^{ad}
lets et sans aucun qu'en a joint
ou d'un joint pour l'écuyer
joindre ou d'un joint les
autres papiers de procès, affaire,
sans doute, qu'il puisse en
recevoir du procureur Exploiter
hors l'expédition de son effort
à peine de faux, et de Douneus
ou Mandement ou Bailly
de l'habous ou son lieutenant
général de Gros Lenois le Siege
Présidial ou l'écuyer qui leur donne
approuver des Coues vie et accord,
de ce comptaient comme par son et
religion catholique et apostolique
et Romaine d'un ou tel fils,
qu'il seache, lire et écrire, et
ayant pris de leur serment
requis et accordé, ils les
receivront mieux si en l'absence de
grace vous au passage, d'office,
Et l'écuyer joint se refer-

M
L
R

plaineuement et paisiblement aux hommes
grouviers, libertez, franchises, autoritez,
preuileges, droictz, exemptions, franchises,
immunitiez, prerogatiues, franchises, profits,
recouues et recouuesances. Et ne
approuuons de auey obier et
soutenir de tous et d'aucun app.
es choses concernans ledit office
par tel app. nostre plaisir. En
tesmoign de quoy nous auons fait
mettre nostre seal a ces presentes.
Donne a Paris le vingt. jour
de feuerie l'an de grace mil five cens
vingtsept de nostre regne le six. Et
sur le repley est escrit Par le Roy
Sirey Sainson et seelle De grand
Jean de cire jaune.

Mors au foule d'...
Guerre de...
receu...

Pour minute de l'acte de nostre main
Et l'expedition de la main d'...
Chabot nostre fournisseur

Sainson